

AFFAIRE N° 21. - Autorisation de traiter de gré à gré avec la S.B.T.P.C. pour la construction de 39 classes économiques + 1 cantine.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 13 AOUT 1971, les travaux de construction de 39 classes économiques réparties dans différents secteurs de la ville, à savoir :

- 5 classes à la Source
- 5 classes au Chaudron
- 5 classes au Canal du Brûlé
- 5 classes à Sainte-Clotilde
- 4 classes au Bois de Nèfles
- 5 classes + 1 cantine à la Montagne Sène

ont été mis en appel d'offres.

Cet appel d'offres s'est révélé infructueux.

Après consultation de diverses entreprises par les services municipaux, la S.B.T.P.C. a proposé d'effectuer les travaux pour un montant de SOIXANTE TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE

63 698 393 Frs CFA
Les honoraires d'architecte
s'élèvent à
2 338 142 Frs CFA
Co qui nous donne un montant total .
<u>66 036 535 Frs CFA</u>

Le financement de ces travaux serait ainsi assuré :

- Subvention Education Nationale ...	36 000 000 Frs CFA
- Emprunt C. C. C. E	16 000 000 Frs CFA
	<u>52 000 000 Frs CFA</u>

d'où une différence à la charge de la Commune de QUATORZE MILLIONS TRENTE SIX MILLE CINQ CENT TRENTE CINQ Frs CFA (14 036 535) que je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à inscrire au Budget Communal, chapitre 903 - article 2 302-01.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. Eric BOYER. - Ces classes économiques comptent-elles avec d'autres classes qui existent déjà, ou sont-elles des blocs à part ?

LE MAIRE. - A la Montagne et à la Source, ce sont des blocs à part. Toutes les autres classes correspondent à des blocs existant déjà.

M. Eric BOYER. - Pour les blocs à part, il faudrait construire simultanément un bloc sanitaire.

M. TOMI. - Les sanitaires ne sont pas prévus dans ces classes ?

LE MAIRE. - Les classes économiques sont en dur, comme les classes traditionnelles, mais elles n'ont pas d'escaliers, pas de terrain, pas de réfectoire, pas de sanitaires. En principe, elles sont juxtaposées à une école traditionnelle. Mais, il arrive qu'en faisant les deux opérations, nous comptons sur les classes traditionnelles. Nous les engageons, mais elles ne viennent pas.

M. TOMI. - Là où elles sont isolées, il faudrait quand même prévoir un sanitaire. C'est une obligation.

M. Eric BOYER. - C'est un problème que nous avons actuellement avec les classes économiques que nous construisons.

MIS aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Affaire

Saint-Louis, le 19 novembre 1921

Pour le Chef

Le Secrétaire Général

Signé : Ph. Tessier

Une copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

R. Guay